



## Rapport Sommaire (Art. 21 OEAA)

Ce rapport sert uniquement à l'information et n'a pas fait l'objet d'une enquête. Il est basé sur les déclarations à disposition.

<b>Aéronef</b>	Schweizer HU 269 C	HB-XYL		
<b>Exploitant</b>	Swiss Helicopter AG, Hartbertstrasse 11, 7000 Chur			
<b>Propriétaire</b>	Swiss Helicopter AG, Hartbertstrasse 11, 7000 Chur			
<b>Examineur</b>	Citoyen suisse, année de naissance 1956			
<b>Licence</b>	de pilote professionnel (hélicoptère) CPL(H)			
<b>Heures de vol</b>	<b>Total</b>	14:158 h	<b>au cours des derniers 90 jours</b>	100 h
	<b>sur le type en cause</b>	1'400 h	<b>au cours des derniers 90 jours</b>	14:18 h
<b>Pilote</b>	Citoyen suisse, année de naissance 1966			
<b>Licence</b>	de pilote privé (hélicoptère) PPL(H)			
<b>Heures de vol</b>	<b>Total</b>	242:46 h	<b>au cours des derniers 90 jours</b>	13:16 h
	<b>sur le type en cause</b>	147:23 h	<b>au cours des derniers 90 jours</b>	10:05 h
<b>Lieu</b>	Les Ecasseys (FR)			
<b>Coordonnées</b>	559 800 / 164 080	<b>Altitude</b>	980 m/M	
<b>Date et heure</b>	7 octobre 2014, 10 h 05 (LT = UTC + 2 h) Toutes les heures sont indiquées en heure locale			
<b>Type d'utilisation</b>	VFR, vol d'examen			
<b>Phase du vol</b>	Exercice d'autorotation			
<b>Nature de l'accident</b>	Atterrissage dur			
<b>Dommages aux personnes</b>	<b>Equipage</b>	<b>Passagers</b>	<b>Autres</b>	
	Grièvement blessé	0	0	0
	Indemne/légèrement blessé	2	0	0
<b>Dommages à l'aéronef</b>	Train d'atterrissage et cellule			
<b>Autres dommages</b>	Traces dans l'herbe			

## Déroulement

Au cours du vol d'examen en vue du renouvellement de la qualification de type, l'examineur demande au pilote un exercice d'autorotation. Le choix de la place n'étant pas adéquat, l'exercice est interrompu et l'hélicoptère remonte à 5000 ft/AMSL en vue d'un second exercice d'autorotation prévu avec une remise des gaz.

Lors de ce second exercice, l'hélicoptère se présente dans la phase finale de l'autorotation à une vitesse de 50 kt, un régime rotor situé au milieu du secteur vert et un vent de face estimé entre 5 et 7 kt. La place choisie présente une pente en dévers.

L'examineur reprend les commandes pour diriger l'hélicoptère face à la pente, exécute l'arrondi (*flare*) puis procède à une remise des gaz. L'hélicoptère heurte ensuite fortement le sol et redécolle. Après un court vol stationnaire, l'examineur pose l'hélicoptère sur un terrain adéquat situé à proximité.

Payerne, 10 décembre 2014

Service d'enquête suisse sur les accidents